



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_220708_024

SÉANCE DU VENDREDI 08 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 17h19, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	1 ^{er} juillet 2022
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	30
Suffrages exprimés	30

Présents :

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; HOAREAU Sylvain ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin

Absents – Représentés

CADET Maria représenté(e) par D'JAFFAR M'ZE Mohamed
GEORGET Marilynne représenté(e) par LANDRY Christian
LEICHNIG Stéphanie représenté(e) par FRANCOMME Mélanie

Absents

K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; HUET Jocelyn ; HUET Mathieu ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur KERBIDI Gérald, Conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Université Rurale de l'Océan Indien
Partenariat avec le CFPPA de Saint-Joseph - BTS
Développement, Animation des Territoires Ruraux (DATR)**

Le Président de séance expose :

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) s'est positionné sur l'appel à projet « formation et mise en réseau des acteurs du territoire » émise par le Gal Grand Sud Terres de Volcans en 2021.

L'objectif était de répondre au besoin d'actualisation de la maîtrise de nouveaux savoirs en matière de développement des territoires, et de former des animateurs susceptibles d'accompagner et de conduire des projets de développement à finalité territoriale.

La mise en place de la formation Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Développement, Animation des Territoires Ruraux (BTS DATR) a ainsi été validée et est financée par le GAL Grand Sud.

Dispensée au Centre de Formation Professionnelle et de Promotions Agricoles (CFPPA) de St Joseph, c'est une formation diplômante de Niveau 5 qui dure 12 mois, de juin 2022 à juin 2023.

Cette formation à temps plein accueille un public demandeurs d'emploi, jeunes apprentis de niveau bac ou adultes justifiant d'un an d'activité. Elle comprend une période d'immersion de 12 semaines correspondant à des stages dans toutes structures publiques et privées qui œuvrent au développement et à l'animation des zones rurales du secteur Sud notamment.

Elle comprend un socle commun d'enseignement et des mises en pratique pour chaque module, ainsi que l'intervention de spécialistes dans les enseignements professionnels. Des interventions ponctuelles de professionnels sur des thématiques spécifiques, des participations à des événements culturels et patrimoniaux ou des visites sur sites seront réalisées tout au long du module.

L'objectif est de former les stagiaires à devenir des animateurs du développement rural en leur donnant des bases solides axées sur une bonne connaissance des acteurs du territoire, des réseaux et des politiques publiques mais également les compétences nécessaires à la gestion de projet (administratif, financier, juridique, fonds européens, etc.), la gestion économique et humaine des structures impliquées dans l'offre de service en milieu rural ou dans les actions de développement.

Dans ce contexte, le CFPPA a sollicité la Ville de Saint-Joseph afin d'accompagner ces apprentis dans le cadre de l'UROI permanente. Il souhaite en effet pouvoir travailler avec la Commune, du fait notamment de sa richesse rurale, comme territoire d'études pour la mise en œuvre de tous les aspects de la formation d'un animateur territorial rural.

Le CFPPA sollicite ainsi la Ville pour l'accueil de stagiaires sur des périodes définies, mais également dans le cadre de mission(s) à réaliser en groupe durant toute l'année de formation. Ces stages et actions sont non rémunérés et feront systématiquement l'objet d'une convention préalable entre les partenaires.

DCM_220708_024

Il importe que la Ville réponde favorablement à cette requête qui répond aux objectifs généraux de l'UROI. Cette démarche inscrit la Ville comme acteur incontournable du monde rural.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser l'accueil de stagiaires du BTSA DATR dans le cadre de stages pratiques ou missions spécifiques rattachées à l'UROI de juillet 2022 à juin 2023 ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°24,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour) :**

Article 1^{er} .- **D'AUTORISER** l'accueil des stagiaires du Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Développement, Animation des Territoires Ruraux (BTSA DATR) dans le cadre de stages pratiques ou missions spécifiques rattachés à l'UROI de juillet 2022 à juin 2023.

Article 2.- **D'AUTORISER** le Maire à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire L'élue déléguée Lucette COURTOIS	Le secrétaire de séance Gérald KERBIDI
 	

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le : 20 juillet 2022
Et publication ou notification le : 20 juillet 2022
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 20 juillet 2022